

Directeur technique de spectacles vivants

RNCP15849 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	323p
Code(s) ROME	L1302, L1304
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	09/12/2015

Certificateur(s)

Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le directeur technique de spectacles vivants a une fonction d'étude, de planification, d'encadrement et de gestion des compétences de différents corps de métier. Cette fonction l'amène à concevoir et piloter un projet technique qui valorisera le projet artistique. Il participe avec le directeur et l'administrateur, à la définition de la politique de production et d'exploitation de l'entreprise, à sa traduction en moyens techniques et humains, ainsi qu'à la direction des différents services techniques nécessaires au montage et à l'exploitation d'un spectacle ainsi qu'à la maintenance des lieux et des ses équipements. Ses activités principales sont :

- 1- Conception et pilotage des projets techniques liés aux projets artistiques
- 2 - Prévention des risques liés aux équipements scéniques et aux lieux de spectacle
- 3 - Gestion des moyens techniques et budgétaires
- 5 - Encadrement des équipes techniques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences et capacités attestées :

Fonction "anticipation et organisation" :

- 1 - Conception et pilotage des projets techniques liés aux projets artistiques
 - analyser les projets artistiques, identifier les enjeux, proposer une réponse technique adaptée
 - interpréter des plans, schémas, maquettes de documents visuels
 - construire un diagramme de planification dans le cadre d'une organisation complexe
 - élaborer un budget prévisionnel pour le service technique
 - utiliser des outils informatiques de bureautique (traitement de texte, tableur, web et réseau)
 - organiser un système de veille technique, technologique et réglementaire
 - piloter la mise en œuvre technique d'un projet artistique.

Fonction "suivi et contrôle" :

- 2 - Prévention des risques liés aux équipements scéniques et aux lieux de spectacle
 - produire les documents administratifs et réglementaires liés aux établissements recevant du public
 - contrôler la tenue des registres de sécurité et de conformité des matériels et équipements à destination des autorités compétentes
 - constituer un dossier technique relatif aux travaux, des lieux, du matériel et des équipements liés au spectacle
 - concevoir et rédiger les consignes liées à la sécurité incendie et à l'accessibilité du public
 - ordonnancer les documents obligatoires

3 - Gestion des moyens techniques et budgétaires

- encadrer les budgets délégués (matériel, équipement, entretien, maintenance, logistique, personnel)
- opérer des choix techniques en fonction des évolutions techniques et technologiques liées au spectacle
- proposer des améliorations de fonctionnement
- contrôler la rédaction des demandes commerciales, la négociation et les conditions contractuelles de prestations techniques.

Fonction "animation et communication" :

4 - Encadrer les équipes techniques

- concevoir un organigramme hiérarchique, déterminer les besoins en termes de fonctions, de rôles et de missions, rédiger des fiches de poste
- organiser les procédures d'embauche, de licenciement, vérifier la qualification des personnels, coordonner l'accueil de nouveaux collaborateurs
- appliquer les principes de gestion du personnel (contrat, convention et accord d'entreprise, durée légale du travail, congés ...)
- développer une hauteur de vue pour fédérer une équipe autour d'un projet artistique et impulser une méthode de travail
- réaliser les entretiens annuels pour organiser le plan de formation du service
- utiliser la technique de conduite de réunion.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises relèvent de secteurs d'activités nombreux et sujets à des croisements complexes : - arts du spectacle différenciés (théâtre, opéra, cirque, danse, événementiel, parcs de loisirs, etc) ;

- domaine privé ou public ;
- lieux scéniques permanents ou tournées et événementiel (concerts, congrès etc)
- petites ou grandes entreprises, ce qui induit des organisations du travail et des spécialisations différentes, et éventuellement, des statuts différents pour les personnels employés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur technique de spectacles vivants

Deux situations de travail s'appliquent à la fonction de directeur technique de spectacles vivants :

- directeur technique d'un établissement fixe
- directeur technique de manifestations ponctuelles

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %

Emplois saisonniers 31 %

Familles professionnelles (FAP) U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

5 à 7 personnes dont 80% extérieurs à l'organisme certificateur :

- en externe : 2 représentants des employeurs (1 cadre de direction, 1 personnalité qualifiée), 2 représentants des salariés (1 directeur technique extérieur à l'organisme certificateur, 1 personnalité du secteur artistique)
- en interne : 2 directeurs techniques formateurs de l'organisme certificateur et/ou 1 membre du Conseil d'Administration de l'organisme certificateur - collègue employeur ou salarié).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 09/12/2015

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP5261

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP26273

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.cfpts.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15849/>